

POLITIQUE D'EXCLUSION

GALIA GESTION

Emetteur	Agathe PENOUTY / Marine BOUWMEESTER – Analyste ESG
Validation	Vincent SCHIFANO – Président
Personnel concerné	L'équipe d'investissement et RCCI
Date de création	11/04/2024
Date de validation	17/05/2024
Date de mise en œuvre	10/01/2025
Dernière mise à jour	02/09/2026 – mäj annuelle

I – PERIMETRE

Cette politique d'exclusion s'applique à l'ensemble des FPCI sous gestion de Galia Gestion et de manière plus spécifique au fonds d'investissement Galia Investissements V.

II – OBJECTIF

La présente politique vise à exclure les sociétés affiliées aux secteurs d'activité ci-après car celles-ci impactent ou peuvent impacter négativement l'environnement, la planète, la société ou encore la dignité et la santé mentale et physique d'un individu.

III – LES SECTEURS D'EXCLUSION

Galia Gestion exclut systématiquement des investissements de ces fonds les sociétés affiliées aux secteurs suivants :

- Les activités économiques illégales ;
- La pornographie et la prostitution ;
- La production et la distribution de tabac ;
- La production et la distribution de mines antipersonnelles, de munitions de fragmentation, d'armes chimiques ou biologiques ;
- La production et la commercialisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz de schiste, sables bitumineux) ;
- Les casinos, les jeux d'argent ou équivalent.

IV – CONTROLE

Le contrôle du respect de cette politique d'exclusion se fait au travers d'un outil interne dénommé « redflag ». Il intervient lors de la phase de pré-investissement.

Chaque directeur de participation doit être en mesure de remplir la partie « critères d'exclusion » de cet outil.

L'analyste ESG s'assure, en premier niveau, de la bonne mise en œuvre de cet outil. Le RCCI assure les contrôles de second niveau, conformément à la Politique ESG.